

Séance plénière

Section de haut niveau: visites de chefs d'Etat ou de gouvernement et d'autres hauts dignitaires à l'occasion de la célébration du centenaire de l'Organisation internationale du Travail

Table des matières

	<i>Page</i>
Section de haut niveau	1
Allocution de Son Excellence M. Andrew Holness, Premier ministre de la Jamaïque	1
Allocution de Son Excellence M. Christophe Joseph Marie Dabiré, Premier ministre du Burkina Faso	4
Allocution de Son Excellence M ^{me} Ana Brnabić, Première ministre de la République de Serbie	7
Allocution de M ^{me} Sharan Burrow, Secrétaire générale de la Confédération syndicale internationale.....	11
Allocution de M. Roberto Suárez Santos, Secrétaire général de l'Organisation internationale des employeurs	15
Allocution de Son Excellence M. Mouhammad Shtayyeh, Premier ministre de l'Autorité palestinienne	18

Mercredi 12 juin 2019, 10 h 45
*Présidence de M. Dimitrov, Vice-président
travailleur de la Conférence, et de M. Elmiger*

Section de haut niveau

Le Président

(original anglais)

J'ai le plaisir de déclarer ouverte la cinquième séance plénière de la 108^e session de la Conférence internationale du Travail.

A l'occasion de la célébration du centenaire de l'Organisation internationale du Travail, la Conférence a l'honneur d'accueillir des chefs d'Etat ou de gouvernement et d'autres hauts dignitaires, venus réaffirmer leur attachement à la justice sociale, principe fondateur de l'OIT, et partager leurs expériences et leur vision de l'avenir du travail.

Toutefois, avant de commencer nos travaux, permettez-moi d'exprimer notre profonde tristesse et toute notre sympathie au peuple malien. Ce lundi 10 juin, le Mali a été victime d'une terrible attaque terroriste, qui a coûté la vie à plus d'une centaine d'enfants, de femmes et d'hommes. Pour cette raison, le Président Boubacar Keïta a dû annuler sa venue.

Au nom de la 108^e session de la Conférence internationale du Travail, le bureau de la Conférence condamne cette attaque terroriste qui a tué tant d'innocents. Un tel acte terroriste est une attaque contre l'humanité tout entière et contre nos valeurs, et nous le condamnons vigoureusement. Nous adressons nos sincères condoléances aux familles des victimes, ainsi qu'à la population, au gouvernement et aux partenaires sociaux du Mali et souhaitons également un prompt rétablissement aux blessés. Les délégués à la 108^e session de la Conférence internationale du Travail expriment leur totale solidarité avec le gouvernement et le peuple maliens en ce moment difficile.

Revenons à présent à notre cette section de haut niveau. Nous avons aujourd'hui l'honneur et le privilège de recevoir la visite de six éminentes personnalités. Sans plus attendre, je donne la parole au premier de ces invités, Son Excellence M. Andrew Holness, Premier ministre de la Jamaïque.

Allocution de Son Excellence

**M. Andrew Holness,
Premier ministre de la Jamaïque**

M. Holness

Premier ministre de la Jamaïque

(original anglais)

La Jamaïque est honorée de prendre la parole à cette séance plénière de haut niveau de la 108^e session de la Conférence internationale du Travail consacrée à la célébration du centenaire de cette très importante institution internationale.

La démocratie jamaïcaine est née des luttes ouvrières. Le mouvement syndical est un partenaire respecté et profondément intégré dans la culture de collaboration tripartite qui caractérise notre système sociopolitique. En effet, les syndicats ont joué, tout au long du

siècle dernier, un rôle essentiel dans le règlement des crises politiques et économiques en Jamaïque et, bien entendu, depuis notre indépendance en 1962.

Il y a dix ans, la Jamaïque était au bord de l'effondrement économique. La crise financière mondiale de l'époque a mis en évidence la fragilité des fondements de l'économie du pays. La vérité, c'est que, pendant des décennies, nous avons géré nos finances publiques contre toute logique économique et qu'un jour il nous a fallu faire les comptes: notre dette nationale avait atteint le niveau insoutenable de près de 150 pour cent du produit intérieur brut (PIB), à l'époque l'un des ratios dette/PIB les plus élevés au monde; nos réserves internationales nettes étaient tombées à des niveaux dangereusement bas et, en 2013, le chômage global atteignait près de 16 pour cent et le chômage des jeunes 36 pour cent. Face à cette crise nationale, la Jamaïque a dû passer sous les fourches caudines du Fonds monétaire international (FMI), qui lui a imposé de rééchelonner sa dette publique, de s'engager à maintenir un excédent primaire de 7,5 pour cent, de procéder à de profondes réformes structurelles et institutionnelles du secteur public et du régime des pensions et de réduire la masse salariale nationale.

Pour surmonter cette crise, toutes les parties prenantes, notamment le gouvernement, les employeurs et les syndicats, ont dû faire des sacrifices, sur lesquels il a fallu s'entendre: le gouvernement et l'opposition ont dû accepter d'appliquer scrupuleusement un programme de rigueur budgétaire, quels que fussent les risques politiques; le secteur privé a dû accepter une réduction des taux d'intérêt et un rééchelonnement des remboursements du capital; les syndicats ont dû accepter un gel des salaires et une réforme générale du secteur public qui prévoyait la mise en place d'un régime de pension contributif.

Forts de notre histoire et de notre culture fondées sur la coopération tripartite, nous avons mis en place un solide mécanisme de dialogue social avec l'appui d'organismes publics comme le Comité de surveillance des programmes économiques, qui contrôle la mise en œuvre par le gouvernement des réformes adoptées et en rend compte au public, ou le Conseil national des partenariats, composé de représentants des milieux universitaires, de la société civile, des employeurs, des travailleurs, de l'opposition et du gouvernement, qui apporte son soutien à un programme de réforme beaucoup plus vaste, incluant des questions comme l'état de droit, la diversification énergétique et la croissance économique.

Aujourd'hui, je suis fier de vous dire que l'horizon s'est considérablement éclairci. Nous avons ramené notre taux d'endettement de 150 pour cent à environ 96 pour cent du PIB. Nous avons également abaissé le taux de chômage global de 16 pour cent à 8 pour cent, et le taux de chômage des jeunes d'environ 35 pour cent à 22 pour cent.

Alors que la Jamaïque œuvre à son redressement économique et que l'OIT fait le bilan de ce qu'elle a apporté aux masses laborieuses pendant ses cent premières années d'existence, nous devons également songer à l'avenir: celui des travailleurs et celui du travail. Indépendamment des crises économiques et sociales qui ne manqueront pas de nous frapper et des avancées technologiques qui redéfiniront le travailleur et le lieu de travail, notre passé et notre avenir sont unis par un lien indéfectible. Ce lien a trait à la notion de contrat social au service de l'inclusion et de l'équité, notion qui reste tout aussi pertinente aujourd'hui qu'elle l'était en 1919 et qui soumet les institutions démocratiques et les gouvernements à l'obligation morale et philosophique de faire bénéficier les citoyens d'une part du progrès et de la prospérité de leur pays.

Il ne fait aucun doute que la prospérité croissante de l'économie jamaïcaine doit beaucoup aux accords tripartites et au rôle central que le mouvement syndical a joué dans l'acceptation des sacrifices demandés. Alors que l'économie jamaïcaine retrouve des couleurs, le gouvernement mesure l'importance du contrat social qui lie les partenaires sociaux. Le partage des sacrifices appelle le partage de la prospérité. Il faut placer l'être humain au centre du développement.

Mais comment partager la prospérité et placer l'humain au centre du développement? Le meilleur moyen consiste à donner à chacun la possibilité de travailler, de participer à ce processus sacré qu'est la transformation du labeur et de la créativité en richesse, de gagner son pain à la sueur de son front, par son travail, sans recourir à des moyens criminels ou immoraux, à l'assistanat ou à la compassion. C'est pourquoi, non contents de développer notre économie, nous menons une politique active de création d'emplois.

Je suis fier de dire qu'aujourd'hui le nombre de Jamaïcains qui occupent un emploi est plus élevé qu'il ne l'a jamais été depuis que le pays a accédé à l'indépendance. Le gouvernement s'attache à élargir les possibilités d'emploi, mais il accorde aussi une attention toute particulière à la qualité des emplois et aux conditions de travail. Nous nous sommes engagés à mettre en œuvre l'Agenda du travail décent, et nous donnons à nos concitoyens des moyens de s'instruire et de se former qui leur permettent d'être productifs et de trouver une place sur un marché du travail et dans une économie ouverte à la concurrence.

Conformément à l'Agenda du travail décent, le gouvernement a mis en place des dispositifs spécifiques de formation et d'apprentissage destinés à rendre nos concitoyens aptes à occuper un emploi, par exemple le programme de développement des carrières, intitulé le programme HOPE, qui aide notre population à atteindre l'excellence dans les domaines du logement, de la production et de l'emploi, et le Corps du service national de la Jamaïque. Des dizaines de milliers de jeunes Jamaïcains reçoivent actuellement une formation dans le cadre de ces dispositifs, et des dizaines de milliers d'autres continuent d'être formés de manière traditionnelle dans le cadre de l'Agence nationale de formation.

Nous avons déposé un projet de loi sur la sécurité et la santé au travail dont est actuellement saisie une commission parlementaire mixte à composition restreinte. Une fois adopté, il établira un cadre juridique propre à protéger et améliorer la sécurité et la santé des travailleurs jamaïcains sur le lieu de travail. Pour assurer la protection de l'un de nos groupes de travailleurs les plus vulnérables, le gouvernement a ratifié la convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011, qui fixe des normes en matière d'emploi et garantit les droits des travailleurs concernés. Nous nous efforçons également de traiter les problèmes liés à la discrimination entre hommes et femmes et d'offrir une protection sociale à tous les travailleurs. Le projet de loi sur le harcèlement sexuel, dont l'objectif principal est de protéger les femmes contre la violence, le harcèlement et les pratiques discriminatoires sur le lieu de travail, sera bientôt soumis au Parlement.

La notion de travail décent suppose enfin que les travailleurs puissent tirer un revenu de leur labeur et se constituer un patrimoine. A cette fin, nous avons exonéré plus de 60 pour cent des travailleurs jamaïcains de l'impôt sur le revenu. Nous avons également cherché à donner du pouvoir à nos travailleurs en leur donnant la possibilité d'acheter des actions d'entreprises rentables du secteur public qui cèdent une part de leurs actifs. Nous avons considérablement réduit les taux d'emprunt immobilier, et les travailleurs rémunérés au salaire minimum peuvent obtenir des prêts à taux zéro auprès de notre Fonds national pour le logement. De plus, nous avons mis en place un système d'hypothèque intergénérationnelle pour aider les travailleurs âgés dans le besoin à se loger.

Jamais l'humanité n'a été confrontée à un défi aussi énorme et aussi prévisible que celui que posera probablement la quatrième révolution industrielle. Par sa taille, ses caractéristiques et sa complexité, le monde du travail de la prochaine décennie sera radicalement différent de ce qu'il est aujourd'hui. La fusion des technologies effacera les frontières entre les sphères physique, numérique et biologique. Le monde du travail perd de plus en plus de son humanité au fur et à mesure que la machine remplace l'homme. L'intelligence artificielle est en train de métamorphoser rapidement presque tous les aspects de notre vie professionnelle en permettant aux conseils d'administration des entreprises de prendre plus rapidement des décisions plus rationnelles, en améliorant l'efficacité opérationnelle et en favorisant l'innovation dans le domaine des produits et services. Les

côtés négatifs de ces mutations sont une source de préoccupation pour les Caraïbes et le reste du monde.

Ces évolutions viennent crûment rappeler aux travailleurs l'importance du pacte centenaire inscrit dans le Préambule de la Constitution de l'OIT selon lequel, lorsque les conditions de travail impliquent pour un grand nombre de personnes l'injustice, la misère et les privations, la paix universelle est mise en danger. Ce texte dispose également que «la non-adoption par une nation quelconque d'un régime de travail réellement humain fait obstacle aux efforts des autres nations désireuses d'améliorer le sort des travailleurs dans leur propre pays».

Par conséquent, la tâche redoutable qui nous attend en Jamaïque est d'accepter pleinement le déferlement des nouvelles technologies tout en protégeant nos travailleurs et en préservant leur dignité. L'un des secteurs créateurs d'emplois qui connaît la croissance la plus rapide est celui de l'externalisation des processus métier. Toutefois, c'est aussi celui qui est le plus exposé au risque de remplacement des emplois, car il est le plus à la pointe du progrès technologique.

La Jamaïque ne se laissera pas décourager. Nous sommes conscients de la nécessité d'améliorer les compétences de nos travailleurs et d'investir dans l'édification d'une société fondée sur les technologies numériques et le savoir qui nous permettra d'être concurrentiels sur le marché de l'emploi de demain. Nous sommes conscients d'avoir encore beaucoup à faire pour améliorer le sort du travailleur jamaïcain. Cependant, nous réalisons d'importants progrès dans le cadre d'une coopération et d'une collaboration visant à instaurer un consensus social et à assurer le respect de l'élément humain en tant que pilier du contrat social au service du développement. C'est donc confiante en son succès que la Jamaïque s'apprête à affronter avec détermination les défis de demain.

Les dirigeants des Caraïbes savent que, si nous voulons préparer l'avenir et remplir nos obligations envers la prochaine génération, nous devons agir sans délai et puiser dans l'imagination créatrice, depuis toujours le terreau d'une tradition caribéenne dynamique qui place l'être humain au premier plan. A cet égard, nous nous inspirons de la Déclaration de Philadelphie: «[L]a lutte contre le besoin doit être menée avec une inlassable énergie au sein de chaque nation et par un effort international continu et concerté dans lequel les représentants des travailleurs et des employeurs, coopérant sur un pied d'égalité avec ceux des gouvernements, participent à de libres discussions et à des décisions de caractère démocratique en vue de promouvoir le bien commun.»

Alors que nous nous efforçons de faire passer nos peuples de la pauvreté à la prospérité, nous devons, ensemble, veiller à ce que le monde du travail de demain soit géré d'une manière stratégique, durable et novatrice qui ne laisse personne de côté.

**Allocution de Son Excellence
M. Christophe Joseph Marie Dabiré,
Premier ministre du Burkina Faso**

M. Dabiré
Premier ministre du Burkina Faso

Avant tout propos, je voudrais transmettre les salutations fraternelles de S. E. M. Roch Marc Christian Kaboré, Président du Burkina Faso, à ses homologues chefs d'Etat, ainsi qu'aux chefs de gouvernement venus célébrer, ici à Genève, le centenaire de notre Organisation. La 108^e session de la Conférence internationale du Travail offre l'opportunité à mon pays, le Burkina Faso, de traduire sa pleine adhésion aux réflexions engagées autour des grands défis actuels et futurs qui interpellent le monde du travail. Je voudrais profiter de

cette occasion pour adresser mes sincères félicitations au Président et à l'ensemble des membres du bureau de la Conférence pour leur brillante élection et leur disponibilité à conduire la destinée de notre Organisation au cours de cette année de mandature. Soyez assurés du total soutien de mon pays. Permettez-moi ensuite de témoigner toute ma gratitude à M. Guy Ryder et à toutes les instances de l'Organisation internationale du Travail (OIT) pour les réflexions qui ont conduit à la rédaction du rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail, pivot des célébrations du centenaire de notre Organisation à travers le monde.

Je voudrais saisir cette occasion qui m'est offerte pour rendre un vibrant hommage à tous les devanciers de notre Organisation pour les efforts et les sacrifices consentis afin de donner un visage humain à notre société. En effet, depuis 1919, l'OIT, la plus ancienne des organisations du système des Nations Unies, n'a cessé d'œuvrer avec courage et persévérance, à travers les femmes et les hommes qui l'animent, pour faire de la justice et de la paix sociales une réalité dans le monde. Ce noble combat, que notre Organisation a mené et continue de mener, a conduit à des résultats très significatifs grâce à son système de fonctionnement fondé, entre autres, sur le principe du tripartisme. Oui, de tous les types de consultation ou de négociation possibles, le tripartisme, tel que défini par l'OIT, est ce mécanisme qui permet de promouvoir un dialogue social fécond susceptible d'aboutir, grâce au jeu de rapprochement des vues sur des questions d'intérêts parfois contradictoires, à un consensus dans l'objectif de favoriser la paix et la stabilité sociale. Gouvernements, employeurs et travailleurs en arriveront à définir les principes d'une collaboration fructueuse pour stimuler l'économie et améliorer en dernier ressort les conditions sociales du travail.

Cette solidité de l'institution tient à la consistance de son acte fondateur et aux importantes annexes qui l'accompagnent, notamment la Déclaration de Philadelphie et la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Elle tient également aux réflexions fécondes que mène l'Organisation sur les problématiques du travail à travers le monde. Pour la pérennité de notre Organisation, il est important de travailler à renforcer et à réadapter cet acte fondateur en fonction des mutations voulues ou imposées à notre monde. A cet égard, il convient de relever que les analyses et les recommandations du rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail, que j'ai évoqué tantôt, ne sauraient nous laisser indifférents. A cette époque charnière où, depuis trois décennies, l'humanité est en proie aux effets dévastateurs du réchauffement climatique et au malaise croissant lié aux inégalités économiques et sociales, nous sommes tous appelés à opérer des transformations salutaires qui visent à l'instauration d'une véritable justice sociale. Face à cette situation mondiale, s'interroger sur l'avenir du travail revient à se préoccuper de l'avenir de notre humanité, tout particulièrement l'avenir de plus d'un milliard de femmes, d'hommes et de jeunes, dont la majorité vit dans les pays du Sud et la moitié sur le continent africain. Pour l'avenir de toutes ces populations, nous devons revisiter notre concept de «travail», redonner un contenu approprié au travail décent et remettre la dignité humaine au cœur de notre paradigme de développement.

Par ailleurs, si les droits des travailleurs des secteurs secondaire et tertiaire sont codifiés, structurés et mieux protégés, tout en faisant l'effort d'intégrer les nouvelles formes de travail qu'offrent l'économie virtuelle et les nouvelles technologies, il est indispensable, au nom de la justice sociale, d'élargir le champ du travail décent à toutes les formes d'activité humaine qui contribuent à la vie individuelle et collective de manière directe ou indirecte. Il est tout aussi indispensable d'élargir le champ du contrat social en intégrant, dans les politiques publiques, les mesures qui visent à prendre en compte, à travers des cadres juridiques, toutes les formes de travail, formel ou informel, visible et invisible.

C'est à cette condition que le dialogue social revêtira tout son sens démocratique et inclusif afin de ne laisser personne au bord du chemin. C'est pourquoi il convient de souligner que l'un des défis majeurs que l'OIT devra relever à l'entame de son deuxième siècle d'existence reste la recomposition de son Conseil d'administration pour prendre en

compte les régions faiblement représentées, conformément aux dispositions de l'instrument de 1986 portant amendement de la Constitution de notre Organisation. Dans cette perspective, le Burkina Faso est partie prenante de la position des chefs d'Etats africains sur cette question importante. J'invite donc le Directeur général du Bureau international du Travail (BIT) à multiplier les efforts dans cette dynamique. Le Burkina Faso tire une grande satisfaction de son appartenance à une si noble et importante Organisation. A cet égard, son gouvernement, en collaboration avec l'ensemble des partenaires sociaux, a répondu favorablement à l'appel du Directeur général du BIT en organisant, du 15 au 17 mai 2019, des activités commémoratives des cent ans d'existence de l'OIT. Il s'est agi pour nous, Burkinabé, de magnifier les actions directrices de notre Organisation commune pour des lendemains meilleurs dans le monde du travail. Il convient de rappeler que c'est dans cette optique que le Burkina Faso avait tenu à commémorer de manière solennelle le 90^e anniversaire de l'OIT en 2009, couplé avec le 60^e anniversaire de l'inspection du travail.

Depuis son adhésion à l'OIT en 1960, mon pays a participé de façon particulièrement assidue aux activités de notre Organisation, ce qui lui a valu d'occuper différentes fonctions au sein du Conseil d'administration du BIT (membre suppléant de 2014 à 2017, membre titulaire de 1999 à 2002 et présidence de 2001 à 2002), d'accueillir en 2004 à Ouagadougou le Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique et d'organiser en 2009, toujours à Ouagadougou, le premier Colloque africain sur le travail décent. Au cours des cent dernières années, l'OIT a su mettre la coopération technique au service de la valorisation de ses principes et de la réalisation de ses objectifs. Ainsi, à travers son gigantesque Agenda du travail décent et des appuis y relatifs, de nombreux pays Membres, dont le Burkina Faso, se réjouissent des avancées réalisées en la matière. C'est donc dire que l'histoire commune de mon pays et de l'OIT s'écrit également et surtout en termes d'acquis dans différents domaines de coopération. Sans être exhaustif, des actions ont été menées dans les domaines ci-après: le programme par pays de promotion du travail décent, dont la deuxième phase est en cours de finalisation l'initiative sur la gouvernance, dont le processus d'exécution est en cours; la promotion du dialogue social et l'extension de la protection sociale; l'amélioration des conditions de vie des femmes rurales par le projet de formation communautaire pour un travail décent. Je salue à sa juste valeur les acquis de notre Organisation commune et j'émet le souhait que beaucoup d'autres initiatives puissent voir le jour pour le bonheur de nos laborieuses populations. Aujourd'hui, le Burkina Faso peut se féliciter d'être en phase avec les principes cardinaux et les objectifs de l'OIT.

En effet, au-delà de la ratification des conventions suivie de leur mise en œuvre, il a affirmé le rôle régalien qui est le sien de garantir le droit du travail en créant un cadre institutionnel favorable à la promotion de ces principes. J'en veux pour preuve la ratification par notre pays de 44 conventions de l'OIT, dont les huit conventions fondamentales et les quatre conventions prioritaires. Mon gouvernement a fait de la promotion du dialogue social un gage sine qua non de la gestion participative des questions préoccupant le monde du travail. Ainsi ont été institués, au niveau national, un certain nombre de cadres qui concourent à la prévention et à la gestion des crises au sein du monde du travail. Il s'agit notamment de la rencontre annuelle gouvernement-syndicats, instituée en 2008, de la rencontre gouvernement-patronat, instituée en 2017, et du Haut conseil du dialogue social, créé en 2017 et rattaché à la Présidence du Faso, dont une délégation conduite par son président participe à cette session. Dans un contexte sous-régional marqué par la recrudescence du terrorisme, la lutte contre la pauvreté, les inégalités et le chômage, qui en sont le terreau fertile, est indispensable. L'une des réponses les plus fortes, parce que durable, est de mettre en place l'infrastructure économique de base permettant de promouvoir des actions de développement et d'assurer la résilience de la population contre ce fléau. Fort de ce constat, le gouvernement de mon pays s'est doté en 2016 d'un programme d'urgence pour le Sahel visant à mettre l'action de développement au service de la sécurisation de cette région, fortement touchée par le terrorisme.

Aujourd'hui, nous avons engrangé sur le terrain des résultats remarquables qui nous confortent dans notre conviction qu'il est indispensable d'étendre ce programme à d'autres régions à fort déficit sécuritaire. Les résultats sont certes encourageants, mais ils seraient encore plus éclatants si des partenaires, soucieux de paix, de fraternité et d'amitié entre les peuples, manifestaient leur générosité à notre égard en soutenant ce programme d'urgence. Mon pays fonde l'espoir que la Déclaration du centenaire, qui va sans doute couronner les présents travaux, mettra un accent particulier non seulement sur l'amélioration du processus de gouvernance de l'OIT, mais aussi et surtout sur le renforcement des mécanismes d'accompagnement des Etats Membres en vue de la réalisation de l'Agenda du travail décent. Pour ma part, j'ai la ferme conviction que l'avenir du travail réside dans notre capacité de nous adapter à l'évolution technologique et de mettre ces outils modernes au service des leviers de développement. Pour joindre le geste à la parole, mon gouvernement s'est inscrit dans une dynamique de modernisation de son administration du travail et du marché de l'emploi, à travers deux outils principaux. Il s'agit en premier lieu de l'Observatoire national de l'emploi et de la formation, qui permet la publication des offres d'emploi et la recherche d'emplois au profit des acteurs du monde du travail, et en second lieu du développement d'une application dénommée système d'inspection du travail automatisée au profit de l'administration du travail. Ce système, qui est dans sa phase d'expérimentation, devrait à terme permettre une gestion électronique de l'ensemble du processus d'inspection du travail, la production de données statistiques fiables ainsi que la saisie en ligne des services d'inspection du travail par les demandeurs.

Pour clore mon propos, qu'il me soit permis de réitérer mes félicitations aux membres du Conseil d'administration du BIT, au Directeur général et à tous les travailleurs du BIT, qui, depuis le lancement des activités de cette commémoration, n'ont ménagé aucun effort pour nous préparer une si belle rencontre. Je voudrais vous rappeler que notre Organisation est encore très attendue dans les cent prochaines années sur les questions existentielles de la justice sociale et du travail décent dans le monde. Nous devons donc, plus que jamais, construire l'avenir du travail autour du principe d'inclusion de toutes les parties du monde et surtout de la prise en compte de tous les types de travail. Au regard des expériences acquises en cent ans d'existence de l'OIT, j'ai foi en notre capacité d'y parvenir. Sur ce, je souhaite plein succès à nos travaux et vous remercie de votre aimable attention.

**Allocution de Son Excellence
M^{me} Ana Brnabić,
Première ministre de la République de Serbie**

M^{me} Brnabić
Première ministre de la République de Serbie
(*original anglais*)

J'ai l'honneur de représenter la Serbie devant cette auguste assemblée à l'occasion du centenaire de la création de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Je suis aussi fière de représenter l'un des pays qui, il y a cent ans, était déjà présent en tant que Membre fondateur de l'OIT. La Serbie s'était alors engagée, aux côtés de représentants nationaux et de délégués employeurs et travailleurs, à s'acquitter pleinement et fidèlement des obligations qui lui incombait au titre des conventions fondamentales, à protéger les droits des travailleurs et à promouvoir le travail décent. Les progrès dont nous avons été témoins tout au long du siècle passé dans le domaine de l'égalité, de la diversité et de la prospérité résultent, dans une large mesure, de l'action mise en œuvre par l'OIT et les partenaires sociaux dans le monde entier. Alors que nous réfléchissons à l'avenir du travail pour le siècle à venir, je me réjouis que la Serbie soit une fois encore dans cette enceinte pour ouvrir avec vous ce nouveau chapitre.

Au cours des cinq dernières années, la Serbie a mis en œuvre des réformes difficiles mais indispensables visant à instaurer la stabilité macroéconomique, à améliorer l'environnement des entreprises et à réduire le chômage, qui se situait alors à plus de 25 pour cent, contre quelque 12 pour cent aujourd'hui. Comme de nombreux pays, nous sommes aux prises avec un taux de chômage élevé chez les jeunes, mais la situation s'est améliorée ces dernières années grâce aux mesures ciblées que nous avons prises, et nous avons presque réduit de moitié ce taux qui, il y a sept ans, s'élevait à 51,1 pour cent. Nous avons stimulé la création de petites et moyennes entreprises et mis en place des mesures viables pour inciter les entrepreneurs, et notamment les jeunes, à créer de nouvelles entreprises et à recruter, en particulier dans le secteur du numérique. En termes réels, le salaire brut moyen a augmenté de 6,7 pour cent par rapport à l'année dernière et, au cours des cinq dernières années, le salaire minimum a été relevé de 35 pour cent, soit, pour de nombreuses familles, un écart considérable par rapport au minimum vital.

Malgré cela, nous sommes encore loin d'avoir instauré de réelles conditions d'égalité, de justice et de sécurité sur tous les lieux de travail. A cet égard, je tiens à remercier l'OIT ainsi que les organisations représentatives d'employeurs et de travailleurs qui nous ont accompagnés dans l'élaboration du Programme de promotion du travail décent pour 2019-2022, adopté en mars de cette année, qui nous aidera à atteindre les normes les plus élevées en matière de travail et de protection sociale. En collaboration avec l'OIT et les partenaires sociaux en Serbie, nous avons aussi élargi la portée de la campagne intitulée «Levez-vous! Stop au travail non déclaré!» visant à dissuader les entreprises d'opérer dans le cadre de l'économie grise.

Toutefois, tout en reconnaissant les progrès accomplis ces dernières années, je dois dire que nous devons encore régler des problèmes considérables, avant tout en faisant en sorte que le nombre de personnes menacées de pauvreté diminue, en comblant l'écart entre les plus riches et les plus démunis, en veillant à ce que le travail soit rémunéré à sa juste valeur, que les employeurs prennent systématiquement en charge toutes les cotisations sociales et cotisations de santé et de retraite et que les travailleurs jouissent d'un environnement de travail sûr, en appliquant et en faisant respecter l'ensemble des normes en matière de sécurité au travail, et en réfléchissant aux moyens de consolider les fonds de pension à long terme.

Cela étant, ce qui est le plus urgent pour nous tous – indépendamment du pays ou du continent dans lequel nous travaillons ou résidons, de nos qualifications et de notre formation, de notre genre, de notre sexe ou de notre âge –, c'est de parvenir à faire face aux défis que posent la quatrième révolution industrielle et l'avènement du numérique. Par rapport à la révolution agricole et aux précédentes révolutions industrielles, l'actuelle révolution technologique apporte à une allure sans précédent des changements inédits à nos modes de vie et à notre façon de travailler.

Il ne fait aucun doute que cette révolution industrielle bouleversera le marché de l'emploi comme jamais auparavant. Cela se fera par l'automatisation des tâches, l'intelligence artificielle, les mégadonnées, l'apprentissage automatique et l'impression en 3D. Déjà, on n'occupe plus le même emploi tout au long de sa vie professionnelle, pas plus qu'on ne fait carrière dans un seul domaine. Les jeunes gens actuellement scolarisés dans l'enseignement secondaire devraient être appelés à exercer plus d'une dizaine de métiers très différents dans des domaines très divers, ce qui aurait été inconcevable pour nos parents et reste encore difficile à imaginer aujourd'hui. Faire des études comme on en fait aujourd'hui – à savoir apprendre un métier ou se spécialiser dans un domaine particulier – est un schéma déjà dépassé. A en croire le Forum économique mondial, les élèves actuellement scolarisés dans le primaire auront des emplois qui n'existent même pas aujourd'hui.

La législation du travail devra évoluer pour tenir compte des nouvelles réalités du monde du travail de demain. De plus en plus de personnes n'auront pas d'emploi régulier, mais un statut d'indépendants. Selon la Banque mondiale, la Serbie figure parmi les trois

pays au monde qui comptent le plus grand nombre d'indépendants dans la population active. De plus en plus de personnes télétravailleront. Il sera par exemple possible de résider dans un pays et de travailler pour une entreprise établie dans un autre, si bien qu'il sera très difficile de justifier qu'une société enregistrée dans un pays A doive verser des cotisations sociales et contribuer à une caisse de pension dans un pays B où réside une partie de sa main-d'œuvre.

C'est, à mon sens, sur les incertitudes que ces changements profonds suscitent et sur la question de savoir comment nous devrions y faire face que nous devrions axer notre réflexion, tous ensemble, sous l'égide de l'OIT. En tant que chefs de gouvernement, il est de notre devoir de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour préparer nos concitoyens aux changements qui interviendront dans le monde du travail. Depuis deux ans, le gouvernement serbe s'est attaché quasi exclusivement à préparer la société, la main-d'œuvre, les jeunes, les entreprises et l'administration publique aux défis qu'engendrera la quatrième révolution industrielle. De mon point de vue, il y a deux domaines clés dans lesquels nous devons investir pour préparer l'avenir, qui est déjà en marche: l'éducation et la créativité.

Jamais la célèbre déclaration de M. Derek Bok, ancien président de l'Université d'Harvard, n'a été autant d'actualité: «Si vous pensez que l'éducation coûte cher, essayez l'ignorance». Nous devons réformer le système éducatif pour qu'il prépare les jeunes aux métiers d'un avenir que nous ne pouvons pas encore concevoir. Nous ne savons pas ce que seront ces métiers. Nous ne savons pas en quoi ils consisteront ni à quoi ils ressembleront, si bien que nous devons investir dans un enseignement qui, plutôt que d'apprendre aux enfants quoi penser, leur apprend à réfléchir. Nous devons veiller à ce que ceux-ci maîtrisent le raisonnement analytique et la logique algorithmique, acquièrent des compétences décisionnelles, aient suffisamment confiance en eux pour remettre les choses en question et contester l'autorité, et aient l'esprit ouvert et suffisamment agile pour pouvoir, en associant leurs connaissances et leurs compétences, en créer de nouvelles. Nous devons également éveiller en eux le désir de se former tout au long de la vie.

Ce sont là les compétences dont les prochaines générations auront besoin pour réussir. C'est pourquoi la Serbie a rendu obligatoire l'enseignement du codage et de la programmation dans le primaire. Aujourd'hui, en Serbie, les élèves de 10 à 12 ans apprennent à travailler sur Scratch et Python et ceux de 13 ans suivent des cours d'initiation à Pygame. C'est aussi pourquoi nous avons doté toutes les écoles primaires de Serbie d'un accès sécurisé à Internet et débloqué 20 millions d'euros supplémentaires, pour la seule année 2019, pour garantir l'accès à Internet à haut débit aux 500 premières écoles primaires et 10 000 classes qui seront entièrement numériques d'ici à 2021. Nous avons déjà quintuplé le nombre de cours d'informatique spécialisés dans l'enseignement secondaire et comptons en offrir davantage pour répondre à l'intérêt croissant des élèves pour cette matière. Et ce, non pour faire de tous les élèves des experts ou des ingénieurs en informatique, mais parce que ces matières leur permettront d'acquérir les compétences et les connaissances que j'ai mentionnées.

Pour une bonne gestion des affaires publiques, le gouvernement ne doit pas seulement investir dans l'éducation: il doit aussi créer un environnement permettant au secteur privé de prospérer. Nous avons donc investi 100 millions d'euros dans l'infrastructure afin de créer un environnement plus propice aux jeunes entreprises, aux entreprises innovantes et à la recherche-développement. Nous avons notamment construit des parcs scientifiques et techniques, des instituts de recherche et des laboratoires d'avant-garde et apporté notre appui à la mise en place de pépinières d'entreprises dans tout le pays, et pas seulement dans la capitale. Ce faisant, nous entendons favoriser l'instauration d'une économie du savoir et encourager l'innovation, la créativité et l'entrepreneuriat. Nous voulons que nos concitoyens en général, et nos jeunes en particulier, aient la confiance nécessaire pour créer des emplois et aient envie de s'inscrire dans cette révolution industrielle et de se projeter dans un avenir stimulant.

Nous consacrons aussi une partie de nos ressources au financement de la reconversion professionnelle afin de donner à nos concitoyens la possibilité d'acquérir de nouvelles compétences et connaissances, et d'être mieux équipés pour évoluer dans un monde devenu trépidant. Quelque 1 500 personnes ont déjà pris part à notre programme de reconversion, et 500 autres le suivent actuellement. Les résultats ne se sont pas fait attendre: à l'issue de leur formation, environ 35 pour cent des participants ont changé d'orientation professionnelle et trouvé un emploi plus intéressant ou plus gratifiant, ou ont décroché un premier emploi.

Nous révisons actuellement nos politiques fiscales afin d'encourager les investissements dans la recherche-développement, l'innovation et l'éducation. Au 1^{er} janvier de cette année, nous avons ainsi introduit d'importantes mesures pour inciter nos entreprises à investir dans la recherche-développement, les jeunes pousses et la propriété intellectuelle. La Serbie veut être le pays connu pour accueillir ceux qui pensent au-delà des limites de ce que nous considérons être la réalité, qui changent le monde pour le rendre meilleur, petit à petit, un jour après l'autre.

La créativité, l'innovation, l'inventivité et l'ingéniosité sont indispensables à notre développement et joueront un rôle capital dans l'évolution du monde et de la main-d'œuvre mondiale dans les années à venir. La créativité occupera une place centrale dans le monde nouveau que mettra en place la quatrième révolution industrielle, parce qu'elle ne peut pas être externalisée ni automatisée, pas plus qu'elle ne peut faire l'objet de tractations visant à tirer vers le bas le coût du travail ou des services, comme c'est souvent le cas dans les pays en développement. De mon point de vue, la créativité est le propre de l'homme et, dans un monde toujours plus tourné vers le numérique, elle acquerra une immense valeur. En tant que Première ministre, je suis résolue à appuyer les secteurs de l'éducation, de la culture, de la science, de l'innovation et de la création en Serbie, parce que je suis convaincue que ce sont d'eux essentiellement que dépendront la qualité de nos sociétés et la qualité de vie de nos concitoyens dans un futur pas si lointain.

Je dois dire que, malgré les nouveaux défis qu'engendrera la quatrième révolution industrielle, je reste optimiste. Certains craignent que cette révolution ne se traduise par une diminution du nombre d'emplois. Je pense que ce sera l'inverse, mais que les emplois seront d'une tout autre nature. Si aujourd'hui, ensemble, nous relevons ces défis et comprenons combien il importe non seulement d'investir dans l'éducation et la créativité, mais encore de le faire au plus vite, je crois que les emplois de demain seront plus nombreux et de meilleure qualité. Ces emplois ne seront pas ennuyeux, répétitifs ou harassants comme certains peuvent l'être aujourd'hui. Ceux-ci seront, comme il se doit, remplacés par des machines. Les emplois destinés à être occupés par des humains en appelleront légitimement à la créativité et à la polyvalence. Ceux qui, hier, accomplissaient à la main des travaux aujourd'hui effectués par des machines à laver, des téléphones, des moissonneuses ou des bétonnières ont aussi eu peur de perdre leur emploi mais, à chaque transformation, à chaque révolution, le travail des hommes a gagné en qualité. Les emplois où la machine a remplacé l'homme ont certes été perdus, mais le nombre total d'emplois occupés par l'homme s'est accru, tout comme leur qualité. Je ne doute pas que cela sera le cas cette fois encore.

Si nous nous préparons intelligemment à ces changements, les travailleurs auront davantage de temps pour eux et, avec l'automatisation de nombreuses procédures, nous pourrons un jour envisager l'instauration d'un revenu universel. Les machines et l'automatisation pourront nous permettre de consacrer davantage de temps et d'énergie à autre chose, notamment à notre créativité et, il faut l'espérer, aux échanges interpersonnels. Une fois déchargés du travail manuel, nous avons la possibilité d'explorer des domaines dans lesquels nous, êtres humains, avons à apporter quelque chose que ni les ordinateurs ni les machines ne remplaceront jamais.

En tant que chefs d'Etat, responsables d'organisations internationales, représentants syndicaux, universitaires et chefs d'entreprises, il appartient à chacun de nous de façonner

l'avenir du travail en fonction de nos attentes et de créer les conditions voulues pour que le travail soit enrichissant, ait un sens et soit centré sur l'être humain. Tandis que nous préparons nos concitoyens à affronter l'avenir, nous devons avoir un dialogue ouvert pour être sûrs de faire les meilleurs choix en matière d'investissement dans le capital humain. C'est maintenant que nous devons agir car chaque jour, chaque année qui passe sans que nous nous préparions à cet avenir est autant de temps perdu pour nos concitoyens. Il est indispensable que les organisations, dont l'OIT, jouent le rôle de chef de file au niveau mondial. Les Etats à eux seuls ne peuvent pas résoudre ces problèmes. Les entreprises, les partenaires sociaux ou les travailleurs à eux seuls ne peuvent pas relever ces défis. C'est ensemble que nous devons faire face aux changements. C'est à nous de façonner l'avenir du travail que nous voulons voir.

Enfin, je dirais que la technologie est un atout puissant pour atteindre l'égalité. Dans le domaine de l'innovation, il y a peu de droits acquis, pas de monopole et aucune limite aux grandes idées. Contrairement aux précédents bouleversements économiques, la quatrième révolution industrielle offre aux pays tels que la Serbie la possibilité de rattraper leur retard par rapport aux pays plus développés. Chaque pays peut être celui d'où viendront les innovateurs de demain. Les règles ont changé. Nous traversons une période très stimulante, et j'ai confiance dans l'avenir de la Serbie. Et je suis tout aussi convaincue que le nouveau paradigme découlant de la quatrième révolution industrielle pourra, en fin de compte, nous aider à créer un monde plus libre, plus juste et plus plaisant.

(M. Elmiger reprend place au fauteuil présidentiel.)

Allocution de M^{me} Sharan Burrow, Secrétaire générale de la Confédération syndicale internationale

M^{me} Burrow

Secrétaire générale de la Confédération syndicale internationale
(original anglais)

Imaginez le contexte de 1919 et son lot de désespoir face à la tragédie économique et sociale occasionnée par la première guerre mondiale. Quels visionnaires ont été nos prédécesseurs, quel courage il leur a fallu pour dépasser leur intérêt national et mettre en place une nouvelle architecture mondiale au service de tous! L'OIT a été mandatée pour faire du socle social de droits et de la dignité du travail la recette de la paix. La volonté de coopérer – pour garantir les droits et libertés démocratiques et promouvoir la justice sociale – a été confortée de nouveau en 1944 par l'adoption de la Déclaration de Philadelphie, lors d'une autre période de grande détresse. Nos dirigeants de l'époque ont compris que, si le travail n'était pas une marchandise, les notions de droits et de salaire permettant de vivre devaient être des garanties fondamentales. Nous ne pouvons que rendre hommage à ces dirigeants, représentant les gouvernements, les travailleurs et les employeurs, et à leur engagement en faveur de ce qui devait devenir un contrat social, conçu et suivi par une structure tripartite sans équivalent.

Le défi du XXI^e siècle, que doivent relever l'Organisation et le monde du travail, nous concerne tous. Comme l'a dit hier le Président Macron dans son appel à modifier en même temps le modèle économique et l'architecture mondiale qui est à son service, les défis d'aujourd'hui sont aussi graves que ceux auxquels le monde a fait face en 1919: un modèle de mondialisation qui a échoué et se solde par des niveaux historiques d'inégalités causées par l'exploitation déshumanisante des chaînes d'approvisionnement mondiales, l'intensification des conflits et l'augmentation des dépenses militaires, le déplacement des

populations à des niveaux jamais atteints auparavant en raison d'un développement stoppé ou limité, ainsi que la crise climatique et les profonds bouleversements liés aux technologies.

Pouvons-nous parvenir à un consensus entre les dirigeants actuels – gouvernements, employeurs et syndicats – pour braver le péril mondial de notre monde d'aujourd'hui? Pouvons-nous modifier le modèle économique dans le sens voulu? Et pouvons-nous veiller à ce qu'absolument personne ne soit laissé pour compte?

Pour réussir, il nous faut alors admettre que, si la richesse mondiale s'est multipliée à l'envi, trop de personnes n'ont eu accès ni au développement ni aux droits de l'homme et des travailleurs, ni à la justice sociale. Elles sont plus nombreuses à aller se coucher le ventre vide alors que, les dirigeants mondiaux vous le diront, elles sont sorties de l'extrême pauvreté. La concentration des richesses a été entretenue par la cupidité des grandes entreprises qui a eu des effets désastreux sur la population, sur les petites et moyennes entreprises, sur le développement durable et, partant, sur les perspectives économiques.

Près de 94 pour cent des travailleurs affectés aux chaînes d'approvisionnement mondiales constituent une main-d'œuvre cachée; la faiblesse de leur salaire, qui va de pair avec la précarité, la dangerosité souvent, voire l'informalité de leur travail sur ces chaînes d'approvisionnement, sans parler de la tragédie de l'esclavage moderne, sont occultées. Ajoutez à ces données factuelles de contraction mondiale des salaires et de recul de la négociation collective les 70 pour cent de personnes dépourvues de protection sociale universelle, et vous verrez alors stagner la demande et apparaître, dans bien des pays, des troubles sociaux causés par la désespérance.

Je crains que nous ne soyons à l'aube d'une grande vague de colère provoquée par la détresse et le manque d'espoir et, alors que le contrat social continue de se désagréger, nous avons la délicate mission d'en réaffirmer les termes, de les moduler et de les renouveler. Or, même en recherchant des solutions pour gérer les recentrages et les bouleversements mondiaux dus aux changements climatiques et aux technologies – bouleversements auxquels sont confrontées toutes les nations –, nous devons reconnaître que la main-d'œuvre mondiale se trouve en ce moment dans une passe difficile. Cette main-d'œuvre n'a pas accès au travail formel dans des proportions pouvant atteindre 60 pour cent, y compris dans les nouvelles entreprises plateformes relevant d'une économie informelle appelée à croître. Cela revient purement et simplement à exclure du travail décent la majorité des travailleurs, alors que nous sommes tous responsables de sa mise en œuvre à l'échelle mondiale.

Il nous incombe par conséquent de relever le défi urgent qui consiste à instaurer un socle de dignité pour tous les travailleurs. Nous saluons le rapport de la commission et souscrivons à l'appel tendant à assortir l'approche de l'avenir du travail centrée sur l'humain d'une garantie universelle pour les travailleurs – d'une garantie se présentant comme le socle d'un contrat social renouvelé, lequel serait adapté au XXI^e siècle et qui, comme je l'ai dit, serait au cœur du mandat de l'OIT, en quelque sorte sa pièce maîtresse.

Comme nous allons mener des pourparlers au cours des dix prochains jours, je vous demande de réfléchir au sort tragique de millions de travailleurs dont une femme, Ayesha, est l'incarnation. Ayesha ne gagne que 20 dollars des Etats-Unis par mois, alors qu'elle est au service d'une multinationale européenne opérant sur le marché mondial. Elle est mère de trois enfants et, même dans son pays où les salaires sont les moins élevés au monde, elle n'arrive pas à nourrir ni à vêtir sa famille. Le gouvernement de son pays a reconnu cet état de fait et, sans le nommer, sachez qu'il sert de plus en plus de modèle à d'autres: il a tenu compte de l'appel des syndicats et a effectivement consenti à mettre en place un mécanisme de salaire minimum fondé sur des données factuelles.

Tous les gouvernements doivent toutefois veiller à la responsabilité qui est la leur pour établir ce salaire minimum qui permettra de vivre dignement. Nous savons que 84 pour cent

des travailleurs déclarent que le salaire minimum est insuffisant pour subvenir à leurs besoins. Or, à quoi bon avoir un salaire minimum s'il ne garantit pas des conditions d'existence convenables? Soixante pour cent des familles aux revenus faibles ou intermédiaires sont sur le fil du rasoir, ce qui nuit évidemment à notre économie. Les droits de négociation collective sont en recul et, faute de les renforcer pour s'assurer que l'on peut partager la prospérité et se mettre d'accord sur des conditions de travail sûres, le monde risque fort de voir croître l'instabilité. Je rappelle à chacun que l'absence du droit à la liberté syndicale et du droit de grève asservit les travailleurs. C'est une réalité. L'exploitation est le risque auquel les personnes sont confrontées quotidiennement en pareille circonstance.

Le modèle actuel de mondialisation a aussi été au centre de la fraude fiscale et a révélé la défiance des citoyens à l'égard de la capacité des pouvoirs publics à mettre en œuvre la protection sociale universelle et à fournir des services publics essentiels. Il n'est pas difficile de comprendre pourquoi les peuples n'ont plus confiance dans leurs institutions, voire dans la démocratie elle-même. Bon nombre de dirigeants prennent acte de cette crise et de la crise du multilatéralisme et, en défendant ici, cette semaine, la nécessité de la cohérence multilatérale, tout en reconnaissant la nécessité d'évoluer, ils nous ont mis au défi de nous atteler à la tâche.

Le multilatéralisme en soi a profondément changé au fil du temps. Ses racines historiques remontent aux heures sombres du XX^e siècle que nous avons évoquées plus haut. Le système multilatéral qui a été forgé reflétait l'idée d'un nouveau contrat social: les nations du monde coopéreraient dans le but d'encadrer les marchés afin de veiller à ce que le développement économique soit aussi un développement équitable et à ce que le progrès économique soit largement partagé.

La Charte de La Havane, en 1948, la première tentative de créer ce qui allait devenir l'Organisation mondiale du commerce (OMC), donnait aussi un degré de priorité élevé au plein emploi. Les gouvernements reconnaissaient que «tous les pays ont un intérêt commun à la réalisation et au maintien de normes équitables de travail en rapport avec la productivité de la main-d'œuvre et, de ce fait, aux conditions de rémunération et de travail meilleures que cette productivité rend possibles».

Les institutions de Bretton Woods sont aussi attachées à l'objectif du plein emploi. Pourtant, dès lors que 74 pour cent des nations empêchent les travailleurs de se syndiquer, dès lors que 72 pour cent des pays refusent aux travailleurs l'accès à la justice, et dès lors que les jeunes gens de trop nombreux pays risquent de ne jamais avoir d'emploi permanent, nous ne respectons pas ce qui était prévu. Tel n'est pas le monde que voulaient nos prédécesseurs. Et, à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre le travail des enfants, alors que trop d'enfants sont privés de leur enfance, il faut faire bouger les lignes.

Chacun peut constater les conséquences de l'accession au pouvoir des grandes entreprises qui transcendent le niveau des nations et de la souveraineté nationale: une chute mondiale de la part des revenus du travail, scénario dans lequel 50 pour cent des plus démunis ont subi en 2018 une réduction supplémentaire de 11 pour cent. Il y a une détérioration généralisée de l'emploi permanent, et nous ne pouvons oublier le plus gros dysfonctionnement du marché, à savoir la catastrophe climatique et écologique menaçant la vie et la planète en tant que telle.

Hier, Madame la Chancelière Merkel a évoqué la nécessité de réformer l'OMC; un socle de concurrence équitable exigera le respect des droits fondamentaux, des normes environnementales et une cohérence avec l'OIT. M. le Président Macron a préconisé la réforme et, en même temps, la cohérence dans toutes les institutions multilatérales. Et, nous vous le demandons instamment, nous devons à la fois garantir de nouvelles règles pour le commerce mondial et imposer une diligence raisonnable concernant les futurs piliers des

mécanismes de réclamation et de réparation qui constituent les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

En résumé, l'échec du contrat social relevant de ce modèle de mondialisation a mis en péril aussi bien les populations et l'économie mondiale que le multilatéralisme. Or aujourd'hui, sans la garantie de mesures de transition juste face aux bouleversements climatiques et technologiques, nous faisons courir un risque supplémentaire à la cohésion sociale et nous abandonnons davantage encore les travailleurs.

Le moment est venu d'établir un nouveau contrat social, de réaliser l'ODD 8 et les ODD connexes. Le programme d'action centré sur l'humain, promis par la Déclaration du centenaire, doit prolonger le contrat social obtenu en 1919, mais le remanier de telle sorte que les recommandations fondamentales de la Commission mondiale sur l'avenir du travail soient effectivement prises en compte.

Pour les travailleurs, il convient de réaffirmer l'indépendance et la mission de l'OIT, en application de sa Constitution et de la Déclaration de Philadelphie, ainsi que son engagement en faveur des droits fondamentaux, de la justice sociale et du travail décent, énoncé dans des déclarations ultérieures. Il y a lieu en outre que les gouvernements, les entreprises et les travailleurs définissent un nouveau contrat social ou le régénèrent en y incorporant la garantie universelle d'un socle de protection sociale pour tous les travailleurs. Par contrat, il faudra alors étendre le respect des droits, des emplois décents, un salaire minimum assurant des conditions d'existence convenables ainsi que la négociation collective, une instruction publique de qualité, et l'apprentissage permanent pour tous, lequel permettra à chacun d'acquérir les compétences nécessaires pour l'avenir.

Nous devons nous assurer que cette Déclaration reconnaît la nécessité de formaliser le travail informel. Les travailleurs doivent pouvoir exercer un certain contrôle sur le temps de travail et, comme je l'ai dit, la couverture de la protection sociale doit être universelle. Il faut de surcroît que les entreprises, dont les multinationales, assument la responsabilité de la diligence raisonnable et l'obligation de rendre compte, lesquelles seront avantageuses tant pour nos travailleurs que pour accroître la rentabilité des petites et moyennes entreprises.

Il est grand temps de veiller à ce que les femmes accèdent à l'égalité tout en éradiquant l'esclavage moderne. Nous ne pouvons plus nous permettre de ne pas tout mettre en œuvre pour éliminer de nos sociétés le travail forcé et le travail des enfants. Et nous savons pertinemment qu'en la matière le seul salut est dans le dialogue social, assorti de mesures de transition juste, à savoir développer les compétences techniques et climatiques et respecter le droit de chacun, y compris des personnes déplacées, à travailler et le droit à l'égalité de traitement.

Viennent s'ajouter à cela les perturbations mondiales dues à la numérisation, et les nouveaux modèles de fonctionnement des entreprises occultent la responsabilité revenant à l'employeur. Cette situation appelle de nouvelles normes et nous devons nous concerter à cette fin. Le pouvoir monopolistique des géants mondiaux de la technologie ne sert les intérêts de personne. Il impose aux nations de pratiquer collectivement une politique de concurrence afin d'y mettre un terme, et nous avons besoin d'une instance mondiale habilitée à réglementer les données, leur possession, leur valeur et leur protection, cette dernière étant primordiale pour en garantir la confidentialité. Nous devons admettre que ce n'est pas à la technologie de déterminer l'avenir, mais bien à l'être humain. Nous voulons vivre un siècle centré sur l'humain, dans lequel la technologie sert les sociétés et leur économie, et non l'inverse.

Le Préambule de la Constitution de l'OIT dispose que «la non-adoption par une nation quelconque d'un régime de travail réellement humain fait obstacle aux efforts des autres

nations désireuses d'améliorer le sort des travailleurs dans leurs propres pays». En d'autres termes, garantir un travail décent est une entreprise commune.

Mes amis, le travail n'est pas une marchandise. Le marché ne peut alléger ni refuser les normes du travail. Nous vous demandons de soutenir le remaniement du contrat social en y incorporant un socle universel de droits et de rémunération équitable et, comme je l'ai dit, un salaire minimum assurant des conditions d'existence convenables, ainsi que la négociation collective et la protection sociale pour tous les travailleurs.

Monsieur Ryder, vous êtes le maître d'œuvre du dialogue social, lequel est plus important que jamais pour un avenir juste et prospère. Je suis heureuse de saluer mon collègue et confrère, Roberto Suárez Santos, et je prie les gouvernements d'appuyer la demande formulée conjointement par l'Organisation internationale des employeurs (OIE) et la Confédération syndicale internationale (CSI) concernant l'obtention du statut d'observateur permanent auprès des Nations Unies et de coopérer tous ensemble pour réaliser les ODD.

Nous demandons vraiment à chacun de se rappeler que la liberté syndicale est le fondement de la dignité humaine – voire de nos démocraties – et que la capacité d'agir collectivement au service de la justice sociale est donc primordiale aussi bien pour la paix que pour la démocratie. L'OIT est à l'aube d'un nouveau siècle et, si nous avons à cœur de travailler ensemble, nous serons fidèles à notre promesse de consacrer la dignité du travail. Nos fils et nos filles le valent bien.

**Allocution de M. Roberto Suárez Santos,
Secrétaire général de l'Organisation internationale
des employeurs**

M. Suárez Santos

Secrétaire général de l'Organisation internationale
des employeurs
(*original anglais*)

C'est avec fierté que je me tiens devant vous aujourd'hui en ma qualité de secrétaire général de l'Organisation internationale des employeurs (OIE). L'OIE a été instituée immédiatement après la création de l'Organisation internationale du Travail (OIT): en effet, nous célébrerons notre 100^e anniversaire l'année prochaine. Nous sommes vraiment fiers d'appartenir à la famille de l'OIT.

L'OIE se compose de 158 organisations patronales indépendantes et représentatives, sises dans 148 pays et qui représentent plus de 50 millions d'entreprises. Ce n'est cependant pas le nombre d'entreprises qui compte, mais l'influence que ces grands acteurs nationaux ont dans le monde du travail. L'OIE, qui est l'une des principales représentantes du monde des affaires, est en mesure à ce titre de contribuer efficacement à la réalisation d'avancées en matière de principes et droits fondamentaux au travail, et elle l'a prouvé.

L'OIE est née d'un premier mouvement d'entreprises ayant un fort engagement social – je dirais même du premier de ces mouvements. Nous croyions alors, comme nous croyons encore aujourd'hui, en la libre entreprise. Nous croyons en l'économie de marché comme moteur de la prospérité et du bien-être, mais nous avons aussi dans notre ADN les valeurs et les idéaux que l'Organisation internationale du Travail a portés, en particulier l'Agenda du travail décent.

L'OIT a été fondée alors que le monde sortait de la première guerre mondiale et de la perte dévastatrice de millions de vies humaines. Jamais auparavant la guerre n'avait causé

autant de destructions. De plus, des millions d'entreprises étaient littéralement en ruine et, de ce fait, des millions de possibilités pour les travailleurs avaient disparu.

L'OIT a été créée pour aider à tracer une voie nouvelle. Le premier porte-parole des employeurs, le Belge Jules Carlier, a expliqué à l'époque l'importance que revêtait l'Organisation pour aboutir à un règlement pacifique des conflits entre employeurs et travailleurs. La voie à suivre, selon lui, consistait à réunir à des conférences des représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs afin que chacun de ces groupes puisse faire entendre sa voix et qu'ils parviennent à un accord et trouvent un compromis équitable.

Ce message est aussi pertinent aujourd'hui qu'il l'était à l'époque, mais nous ne sommes pas ici uniquement pour une célébration. L'OIT a une excellente occasion de renforcer son rôle pilote, sa crédibilité et son influence, mais elle doit aller de l'avant avec courage et conjointement avec les trois mandants. Cela prend du temps, nous le savons bien. Des ressources, beaucoup de patience ainsi que des frictions sont nécessaires pour parvenir à un consensus au sein de l'OIT mais, une fois atteint avec la pleine participation de tous les mandants, ce consensus a une force indéniable. Une fois que les normes internationales de l'OIT font l'objet d'une forte adhésion par les trois mandants, d'après mon expérience, d'après la nôtre, elles contribuent à transformer considérablement la situation sur le terrain des travailleurs et des employeurs. Nos résolutions énonçant des orientations fondamentales, lorsqu'elles sont pleinement approuvées par les mandants, ont aussi une influence décisive sur l'élaboration des politiques nationales.

Nous sommes fiers, à l'OIE, d'avoir été l'organisation qui a proposé la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, 1998. La Déclaration de 1998 a permis de mieux se concentrer sur l'essentiel: la lutte contre le travail des enfants, la lutte contre le travail forcé et la discrimination, et la promotion de la liberté syndicale. Des progrès réels ont été accomplis dans la mise en œuvre de ces principes et droits fondamentaux, même si les défis qui restent à relever sont énormes.

L'OIT a aussi pris des mesures énergiques et indispensables pour renforcer les capacités des organisations d'employeurs et de travailleurs. Je vous en remercie. Cela contribue à rendre les organisations de travailleurs et d'employeurs plus solides, plus professionnelles et plus indépendantes. C'est le fondement d'un dialogue social productif, et c'est aussi le fondement d'une paix sociale durable dans de nombreuses régions du monde. En outre, l'OIT a protégé et continue de protéger ces organisations lorsqu'elles font l'objet de menaces, de manœuvres d'intimidation, de violences, d'atteintes ou de marginalisation, ce qui n'est pas rare, y compris pour les organisations d'employeurs. La liberté syndicale aide les entreprises. Nous voyons chaque jour à quel point cette liberté est importante dans des pays comme le Venezuela et dans nombre d'autres parties du monde où le secteur privé est menacé et attaqué quotidiennement. Cent ans plus tard, les membres de l'OIE et moi-même remercions l'OIT pour cette protection et cette détermination.

Regardons l'avenir. Les mutations du monde du travail deviennent déstabilisatrices pour beaucoup, inquiétantes pour certains et effrayantes pour d'autres. Nous ne pouvons pourtant pas laisser la peur être le seul moteur de la gestion de l'avenir. Les évaluations négatives que nous lisons souvent dans les publications, y compris celles de l'OIT, ne sont d'aucune aide et méconnaissent trop souvent les progrès qui ont été réalisés.

Nous devrions aussi regarder le passé avec fierté. Nous ne devrions pas ignorer les milliards de personnes qui ne vivent plus dans la pauvreté et qui sont passées à une vie et à des conditions de travail décentes. C'est le résultat de normes importantes qui créent des règles du jeu équitables protégeant les travailleurs et les employeurs, et c'est aussi le fruit d'un environnement propice à la croissance des entreprises.

Croyez-moi, l'avenir offre plus de possibilités qu'auparavant. Des millions de travailleurs, d'individus et d'entreprises auront un accès sans précédent à l'éducation, à des compétences et à des relations commerciales. Si nous maximisons les avantages de ces nouvelles possibilités, davantage de gens encore sortiront de la pauvreté. Nous ne devons pas freiner l'avenir et réagir en laissant parler notre peur. Il faut avoir conscience que, si nous limitons simplement l'esprit d'entreprise, nous porterons préjudice non seulement aux emplois futurs, mais aussi à la créativité, à l'innovation et à la prospérité.

Je rejoins Sharan sur le fait qu'il y a des travaux inachevés que l'OIT doit reprendre. Plus de 60 pour cent de la population mondiale travaille dans le secteur informel, «au noir». Ces personnes et ces entreprises ne jouissent pas du travail décent, de la liberté syndicale ni de conditions de travail décentes. Et l'informalité ne diminue pas toujours dans de nombreux pays, pour des raisons complexes. Pour rester crédible, l'OIT doit intensifier l'action qu'elle mène pour s'attaquer à cet énorme problème dont personne ne veut parler. Nous disposons d'une bonne base: la recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015.

En outre, l'OIT ne pourra pas être pertinente à l'avenir si elle ne se positionne pas en tant que chef de file pour ce qui est de fournir des orientations efficaces sur les compétences. L'avenir des marchés du travail dépend de l'anticipation des compétences nécessaires et de notre capacité d'apprendre constamment et d'apprendre rapidement. Les politiques qui favorisent efficacement les transitions d'un emploi à l'autre seront celles qui remporteront la mise demain. Il ne s'agit pas seulement de cerner ce que seront à l'avenir les compétences techniques, mais aussi d'aider les pays à changer l'état d'esprit des individus, des travailleurs et des employeurs, à être souples et à progresser rapidement dans le développement des «compétences non techniques». L'OIT a besoin de se doter d'un vrai département spécialisé dans les compétences pour l'avenir, qui aide les pays, les secteurs et surtout les économies en développement à faire preuve d'agilité en ce qui concerne cette capacité de formation. L'inaction à cet égard n'est plus acceptable.

L'OIT doit aussi assumer, accepter et reconnaître pleinement – et c'est très important pour nous – que, sans un environnement approprié et durable pour la croissance des entreprises, il n'y a tout simplement pas de travail décent. La médaille du travail décent a deux faces: l'emploi et la croissance économique. Plus de 80 pour cent des emplois se trouvent dans le secteur privé. L'OIT échouera dans son mandat si elle n'aide pas les entreprises à créer des emplois. Cela doit apparaître clairement dans la future Déclaration.

Il ne s'agit pas seulement de paroles ou de déclarations d'intention, il s'agit d'actions, à mener dans trois domaines: premièrement, il est temps pour nous tous, et aussi pour l'OIT, de réfléchir de manière objective et équilibrée à la manière dont une nouvelle norme de l'Organisation ou une nouvelle politique en cours de discussion touchera la capacité des entreprises de créer des emplois. Ce n'est pas, tant s'en faut, une approche systématique dans notre maison. Deuxièmement, nous avons besoin que l'OIT fasse davantage pour créer un environnement entrepreneurial solide avec d'autres organisations internationales. C'est particulièrement important pour les petites entreprises, qui se heurtent à de nombreux obstacles juridiques et administratifs dans un environnement parfois très hostile; ce sont aussi des héros que l'on oublie. L'autorité de l'OIT peut considérablement améliorer la situation. Troisièmement, dans le cadre de ses travaux de recherche, l'OIT doit aussi examiner avec plus de diligence la question des besoins des employeurs. Son approche doit être beaucoup plus équilibrée.

Cela étant, d'une manière générale, l'OIT doit aussi devenir la maison des employeurs. Les dirigeants et les fonctionnaires du Bureau international du Travail (BIT) devraient se familiariser davantage avec les nouvelles réalités du monde des affaires et y être plus sensibles. Il faudrait recruter davantage de personnel du BIT dans le secteur privé. Si cette question précise est traitée de façon équitable, nous pouvons contribuer à répondre à la

préoccupation légitime des employeurs qui craignent que le Bureau ne soit pas impartial, alors que son mandat l'y oblige.

L'autre chose essentielle que je souhaite vous demander aujourd'hui est de vous joindre à mon homologue travailleuse, Sharan Burrow de la Confédération syndicale internationale (CSI), pour lancer un appel commun. Sharan et moi demandons l'aide de tous les Etats Membres de l'OIT, en premier lieu pour informer les différents organismes et institutions des Nations Unies de l'intérêt d'un dialogue tripartite régulier avec les organisations internationales de travailleurs et d'employeurs. En second lieu, nous vous demandons de nous aider à atteindre l'objectif de l'OIE et de la CSI, à savoir obtenir le statut d'observateur permanent à l'Assemblée générale des Nations Unies. Alors que le système des Nations Unies entreprend son processus de réforme en renforçant sa cohérence, il est essentiel que le rôle des partenaires sociaux s'élargisse et ne se limite pas à l'OIT. Les partenaires sociaux doivent être en mesure de contribuer efficacement à la réalisation des ODD. Sharan et moi demandons que l'OIE et la CSI jouent un rôle reconnu et dédié dans les autres branches du système des Nations Unies, ainsi que dans tous les pays du monde. Il ne s'agit pas seulement de notre intérêt, mais aussi de faire en sorte que l'ONU gagne en efficacité.

On parle beaucoup de la nécessité de nouer des partenariats entre les gouvernements et la société civile pour s'attaquer aux problèmes les plus urgents du monde. L'ODD 8 relatif au travail décent n'est pas un sujet isolé. Il touche à des problèmes plus larges en matière de droits de l'homme et de développement, qui relèvent de nombreux autres ODD, notamment l'ODD 1 visant à éliminer la pauvreté, l'ODD 4 relatif à une éducation de qualité et l'ODD 10 relatif à la réduction des inégalités. La détermination des organisations d'employeurs et de travailleurs est essentielle à la réalisation de ces objectifs ambitieux.

Les réseaux d'entreprises puissants et équilibrés comme le nôtre aideront les entreprises à s'adapter aux défis technologiques et à d'autres défis mondiaux tels que l'évolution démographique, les changements climatiques et la pénurie de compétences. L'OIE est bien placée pour collaborer avec l'ONU et lui permettre de travailler avec le secteur privé grâce au réseau qu'elle a établi dans 148 pays.

Permettez-moi de conclure en citant à nouveau le premier porte-parole des employeurs, M. Jules Carlier, qui demandait qu'on le crût quand il disait aux participants à la première Conférence internationale du Travail qu'ils avaient tous les mêmes buts et objectifs, et que ce n'était qu'en avançant main dans la main qu'ils pourraient réaliser le souhait que tous partageaient. Tous voulaient y parvenir, et de tout cœur. Et Jules Carlier de demander aux participants de donner la main aux employeurs, de mettre leurs mains dans celles que les employeurs leur tendaient loyalement et sincèrement. Cent ans plus tard, l'union entre employeurs, travailleurs et gouvernements est plus importante que jamais. Allons de l'avant la main dans la main.

**Allocution de Son Excellence
M. Mouhammad Shtayyeh,
Premier ministre de l'Autorité palestinienne**

M. Shtayyeh
Premier ministre de l'Autorité palestinienne
(*original arabe*)

Au nom de la Palestine, de l'Autorité palestinienne, de nos partenaires les syndicats de travailleurs, de la société civile et des hommes d'affaires, je tiens à vous adresser toutes nos félicitations pour le centenaire de l'Organisation internationale du Travail (OIT), cette organisation pionnière qui est la vôtre et qui marque l'aboutissement d'un travail de collaboration entre les différentes parties prenantes au processus de production.

Je tiens également à remercier le Directeur général du Bureau international du Travail (BIT) – que j’ai accueilli à l’occasion de sa visite en Palestine l’année dernière – de nous avoir conviés à cette session de haut niveau. Mes remerciements vont également aux membres de la Commission mondiale sur l’avenir du travail et à ses deux coprésidents, le Président de l’Afrique du Sud et le Premier ministre de la Suède. En effet, les recommandations formulées par cette commission sont d’une grande importance pour la Palestine et l’avenir du pays. Elles le seront d’autant plus à la fin de l’occupation, lorsque nous pourrons les mettre en œuvre comme il se doit.

L’année 1929 marque le début des activités syndicales en Palestine, et plus précisément à Jaffa. Aujourd’hui en Palestine, il existe des syndicats dans tous les domaines d’activité, ce dont nous sommes particulièrement fiers. Les travailleurs forment le socle sur lequel s’appuie le mouvement national palestinien qui se bat contre l’injustice et en faveur de la justice sociale et politique pour les Palestiniens, et dont l’objectif est de mettre fin à l’occupation, de créer un Etat palestinien indépendant ayant Jérusalem pour capitale et de garantir le droit de retour des réfugiés.

La Palestine vit une situation sans nulle autre pareille. En effet, elle est toujours soumise à une occupation militaire et colonialiste et elle n’a la mainmise ni sur ses ressources économiques ni sur ses points de passage, que ce soit à l’entrée ou à la sortie du territoire. En Palestine, Israël contrôle l’ensemble des facteurs de production – terres, eau, technologies et capitaux, notamment – et mène une politique colonialiste qui consiste à confisquer les terres et à contraindre les agriculteurs qui les cultivaient à travailler sur le marché israélien. La confiscation des terres a transformé les agriculteurs, autrefois propriétaires fonciers et acteurs du processus de production, en prolétaires démunis.

Les travailleurs palestiniens travaillent en Israël dans des conditions particulièrement difficiles et éprouvantes et sont privés des conditions de sécurité les plus élémentaires. L’année dernière, 25 travailleurs palestiniens ont ainsi perdu la vie en Israël. Ils sont également victimes d’extorsion financière et doivent payer jusqu’à 700 dollars des Etats-Unis par mois pour obtenir un permis de travail leur donnant accès au marché du travail israélien. Outre ces conditions inhumaines, les travailleurs sont contraints de franchir chaque jour les postes de contrôle installés par Israël à l’entrée des villes. Il est donc essentiel d’agir pour offrir à ces travailleurs un environnement plus sûr.

Les Palestiniens vivent dans une situation de pauvreté et de chômage qui est particulièrement grave dans la bande de Gaza où, en raison du blocus et de l’occupation qui empêchent les travailleurs d’accéder aux moyens de production, 52 pour cent de la population active est touchée, contre 18 pour cent en Cisjordanie. C’est chez les jeunes que le taux de chômage – qui avoisine les 54 pour cent – est le plus élevé, et en particulier chez les jeunes de 19 à 29 ans, qui sont, pour la plupart, titulaires d’un diplôme universitaire. Les femmes sont aussi discriminées sur le marché du travail et elles ne constituent que 19 pour cent de la population active.

L’Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient ainsi que l’Autorité palestinienne doivent faire face à une véritable guerre financière. Israël a aussi pris des mesures de réduction de l’aide sociale que l’Autorité palestinienne distribue aux orphelins des martyrs et aux familles des prisonniers, en violation du Protocole de Paris de 1994, ce qui rend la situation encore plus difficile et complexe. En outre, les employés n’ont perçu que la moitié de leur salaire au cours des derniers mois. La population s’arme de patience, mais cette situation constitue une atteinte grave à la dignité nationale.

Cette guerre économique vise à imposer une solution politique qui a été présentée comme l’«accord du siècle», que l’Autorité palestinienne rejette car elle foule au pied les

droits du peuple palestinien, en particulier son droit à l'autodétermination et à la création d'un Etat.

Dans ces conditions, il est bien difficile pour l'économie palestinienne de créer des emplois. Nous aurions besoin de créer 50 000 emplois par an mais, compte tenu des circonstances, nous ne pouvons en créer que 10 000 chaque année, ce qui contribue à l'augmentation du chômage et a des conséquences politiques et sociales néfastes.

La crise économique et de l'emploi appelle une solution politique, qui va dépendre également du contrôle que les Palestiniens pourront exercer sur leurs ressources et de l'accès qu'ils auront aux zones de développement qui leur sont fermées. Israël considère ces zones, qui couvrent 62 pour cent de la Cisjordanie, comme un réservoir géographique au service de l'expansion des colonies juives. Il est par ailleurs essentiel de lever le siège sur la bande de Gaza et de permettre aux travailleurs d'accéder librement au marché du travail palestinien.

A cet égard, il convient de noter que pour la première fois en trois ans, les salaires des employés de l'Autorité palestinienne à Gaza et en Cisjordanie ont été alignés.

Comme je viens de le montrer, le gouvernement palestinien s'emploie activement à restructurer l'économie palestinienne. Il se distancie en outre graduellement du lien de subordination colonialiste qui lui est imposé par les autorités d'occupation en privilégiant une stratégie de désengagement vis-à-vis de l'économie israélienne et de développement de sa production locale, dans l'objectif de parvenir à l'autosuffisance par la substitution aux importations.

Une telle stratégie va nous permettre de développer des secteurs productifs comme le secteur agricole et le secteur industriel, en vue de créer de l'emploi, de générer des revenus, d'augmenter le pouvoir d'achat de la population et d'endiguer les déséquilibres sur le marché du travail.

Le gouvernement a également mis en place une stratégie axée sur le développement de pôles d'activité. L'objectif est de parvenir à un développement équilibré entre les différentes régions des territoires palestiniens et de tirer profit des avantages comparatifs et concurrentiels des uns et des autres. Nous avons par exemple décidé de faire de la région de Bethléem un pôle touristique et nous comptons bien mettre tout en œuvre pour y parvenir. D'autres régions feront partie du pôle agricole et d'autres encore, du pôle industriel. Des stratégies comme celles-là nous permettront de nous départir de notre lien de subordination à Israël et de favoriser le développement horizontal – celui de nos infrastructures physiques et sociales – et vertical, celui des compétences dans les différents secteurs économiques, productifs et des services.

Dans ce contexte, nous allons faire porter nos efforts sur la transition de la nécessité à la productivité. Pour ce faire, nous aiderons les ménages démunis à passer du statut de «ménages consommateurs» à celui de «ménages producteurs» en leur octroyant un petit financement, en les formant et en contribuant à leur émancipation économique par l'entrepreneuriat.

Dans le cadre du programme d'investissement dans le capital humain et dans le but de lutter contre le chômage, nous avons créé un comité spécial chargé d'évaluer le processus éducatif, ses résultats et son adéquation avec le marché de l'emploi local. Nous allons axer nos efforts sur les formations professionnelles et les apprentissages qui vont permettre aux Palestiniens sans emploi d'exercer un travail indépendant sans attendre de trouver un emploi salarié.

Dans le cadre du programme de construction des institutions palestiniennes, le gouvernement va ouvrir un collège universitaire de formation professionnelle qui s'inscrira

dans le même cadre que les centres de formation déjà ouverts, ce qui nous permettra de créer de nouveaux emplois.

Le gouvernement a décidé de créer une banque d'investissement pour le développement en vue de financer sur le long terme des projets productifs dans différentes régions. En effet, la plupart des banques n'octroient pas ce type de prêt, mais plutôt des crédits à la consommation. Afin de permettre aux travailleurs de trouver un emploi, nous avons également ouvert de nombreuses agences de placement et créé un portail électronique qui présente de façon détaillée le système d'information sur le marché du travail. En outre, un nouveau ministère chargé de l'entrepreneuriat et de l'autonomisation a été créé dans le but de centraliser les activités liées à l'élaboration et au financement de projets générateurs d'emploi et de revenus.

Les Palestiniens ont à cœur de renforcer le capital humain, d'investir dans l'individu et de construire les institutions palestiniennes. Nous souhaitons en effet combiner ces priorités en vue de construire un Etat prospère qui sera au service des citoyens et pourra répondre à leurs besoins. Pour ce faire, nous avons besoin de votre aide.

Depuis longtemps déjà, la Palestine entretient d'excellentes relations avec l'OIT, où le ministère du Travail, les syndicats et les employeurs palestiniens sont représentés. Grâce à la précieuse assistance technique et matérielle que l'Organisation nous fournit, nous avons mis en place un système de protection sociale complet comprenant un régime de retraite et une couverture sociale. Le dialogue autour de ce système de protection sociale est toujours en cours en vue de le compléter. Les politiques sociales ne se limitent pas à des aides financières, elles promeuvent également l'autonomisation économique, de petits projets étant mis en place pour renforcer la capacité des familles à subvenir à leurs besoins. Nous investissons également dans les infrastructures physiques et sociales.

Le rapport annuel que présente le BIT à chaque session de la Conférence internationale du Travail revêt une grande importance. S'agissant d'un rapport qui reflète la réalité des travailleurs dans les territoires palestiniens, nous souhaiterions que vous y fassiez figurer, tous les ans, une série de recommandations à appliquer, que ces recommandations fassent l'objet d'un suivi auprès des autorités d'occupation et qu'elles soient examinées à la session suivante de la Conférence. Je souhaiterais en outre que la situation des travailleurs sous l'occupation militaire soit mentionnée dans les conclusions, la Palestine étant la dernière colonie de l'histoire moderne.

Pour passer à un autre sujet, lorsque les pays européens ont étiqueté les marchandises en provenance des colonies israéliennes, Israël a tenté de défendre ses exportations en arguant que les colonies offraient des possibilités d'emploi aux travailleurs palestiniens et que le boycott ne faisait qu'accentuer la crise du chômage. Nous rejetons fermement ce raisonnement, les colonies implantées dans les territoires palestiniens étant illégales et contraires au droit. Le fait qu'elles offrent aux travailleurs des possibilités d'emploi ne permet en rien de justifier leur existence, surtout si l'on considère que certains de ces emplois sont occupés par des personnes dont les terres ont été confisquées à leur famille par Israël. Pour ces personnes, c'est une véritable torture physique et psychologique.

La Palestine espère que l'OIT suivra de près la situation des travailleurs palestiniens sur le marché du travail israélien, notamment pour ce qui a trait à leurs droits et aux prestations qui leur sont dues, étant donné qu'Israël en fait peu de cas et qu'il consacre une partie des prestations revenant aux travailleurs à la construction de barrages militaires aux points de passage, ce qui est pour le moins insultant et humiliant. En outre, Israël retient jusqu'au tiers des salaires des travailleurs, qui n'ont par ailleurs droit à aucun avantage.

Nous formons des vœux pour que, grâce à vous, membres de cette honorable assistance et partenaires tripartites de cette Organisation, nous puissions garantir à nos travailleurs des

conditions de travail décentes et un traitement digne. Pour ce faire, il faudrait : veiller à ce que la traversée des points de passage se fasse, pour les travailleurs palestiniens, dans des conditions humaines et non pas humiliantes; mettre un terme au commerce, très coûteux, des permis et faire en sorte qu'Israël collabore avec les représentants officiels de l'Autorité palestinienne et non pas avec des intermédiaires; assurer la sécurité des travailleurs et leur offrir des conditions de travail humaines propres à préserver leur dignité; et enfin garantir que les prestations auxquelles ils ont droit leur seront versées, comme l'Autorité palestinienne essaie déjà de le faire. A cet égard, nous demandons à l'OIT de créer un groupe chargé d'examiner la question des droits matériels des travailleurs.

La Palestine réaffirme sa pleine adhésion à l'ensemble des instruments qu'elle a signés, qui portent sur les droits de l'homme, le droit de constituer des syndicats et la bonne gouvernance, l'essentiel étant de garantir la protection sociale et la dignité humaine. La vie des Palestiniens repose sur le dialogue, qu'il soit d'ordre politique ou social. Le dialogue social est plus facile à engager, car son objectif est de rechercher une solution gagnant-gagnant qui permet de parvenir à un accord plus aisément. Il importe pour nous de préserver cette formule démocratique, car nous souhaitons que la démocratie soit fondée sur le dialogue dans le cadre d'un partenariat entre les différentes parties.

Pour conclure, je forme le vœu que la Palestine devienne un jour membre à part entière de l'ensemble des forums, institutions et plateformes internationales, y compris de l'Organisation internationale du Travail. La formule «ne laisser personne de côté» remporte notre pleine adhésion.

(L'orateur poursuit en anglais.)

Personne ne devrait être laissé de côté et la Palestine non plus ne devrait pas être laissée de côté.

Le Président

Au nom de mes collègues du bureau et de tous les délégués de la Conférence, je tiens à vous exprimer notre profonde gratitude pour nous avoir honorés de votre présence aujourd'hui et nous avoir fait part de vos réflexions et de votre vision.

Ainsi s'achève cette section de haut niveau, organisée dans le cadre de la cinquième séance plénière de la 108^e session de la Conférence internationale du Travail.

(La séance est levée à 13 h 05.)